

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, convoqué le vingt-neuf mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi : 27 conseillers en exercice, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Séverine MARTIN, Maire.

Séverine MARTIN déclare la séance ouverte à 19h05.

Présents (20) : Séverine MARTIN, Christian CHARDIN, Valérie RIGAL, Rémi PISANO, Sabelyne DESMEDT, Philippe VERGNIEUX, François BASILE, Christelle RIPPE, Jean SALANON, Patricia FLEUREAU, Mireille BENOIT, Béatrice PETITPAS, Frédéric BONNEHON, Magali ALVES, Yannick SELLIER, Karine FAUCON-BONNET, Baptiste BONNET, Jörg DETTMANN (arrivé pour le point 5), Sandra CASTELLO, Benjamin DELPORTE.

Absents (7 dont 7 pouvoirs) : Evelyne COLLINO (pouvoir donné à Rémi PISANO), Patrick MYOTTE (pouvoir donné à Jean SALANON), Irène CORVEST (pouvoir donné à Béatrice PETITPAS), Gaëtan GRANGIER (pouvoir donné à Philippe VERGNIEUX), Serge RAMOS (pouvoir donné à Christelle RIPPE), William CAILLAUD (pouvoir donné à Magali ALVES), Juliette LARGEAU (pouvoir donné à Baptiste BONNET).

Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils acceptent de commencer par le point 12 concernant le tirage aux sorts des jurés d'Assises. Les membres valident la proposition afin de libérer un agent présent.

1 Tirage au sort des jurés d'Assises

Rapporteur : Séverine MARTIN

Pièces jointes : Arrêté portant détermination du nombre de jurés d'assises pour l'année 2024
Circulaire concernant le tirage au sort des jurés d'assises

La préfecture de l'Essonne a sollicité les communes du Département afin que celles-ci procèdent au tirage au sort annuel des jurés d'Assises avant le 15 juin 2023.

Un arrêté préfectoral fixe le nombre de jurés nécessaires à l'échelle du département (1015 jurés) ainsi que la ventilation pour chaque commune.

Pour Forges, le nombre est de trois jurés. Il convient d'en tirer au sort le nombre triple, soit neuf en tout puisqu'il s'agit d'un pré-tirage. Une commission spéciale procédera par la suite à la sélection définitive.

Les conditions d'âge sont les suivantes pour cette année : pas de personne née après le 31 décembre 2001. Les personnes tirées au sort et qui sont marquées comme radiées donnent lieu à un tirage. Il faut en tout 9 tirages valides.

La loi ne précise pas les modalités du tirage au sort. Il peut donc avoir lieu différemment selon les initiatives locales. En revanche, ce tirage au sort doit se faire sur les listes électorales.

Le tirage au sort est effectué par voie dématérialisée, via le logiciel métier Berger-Levrault. Les résultats du tirage au sort sont les suivants :

- CHEVALIER Juliette
- MOUQUET Antoine
- MASINI Eliane
- DEZARD Jeanne
- TRASSARD Yveline
- SYED GAFFAR Farida
- ROBIN Caroline
- VISTICOT Jessie
- SAINT-PIERRE Mike

2 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne le secrétaire de séance : Valérie RIGAL

3 Approbation du Procès-Verbal du 22 février 2023

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 22 février 2023 vous a été transmis le 29 mars 2023. Le conseil municipal, à la majorité avec 1 abstention (Sandra CASTELLO), approuve le Procès-Verbal du conseil municipal du 22 février 2023.

4 Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs

👉 **Décision 12 – 2023** en date du 16 février 2023 sollicitant l'attribution de subventions dans le cadre du programme 2023 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en vue de la rénovation thermique du bâtiment périscolaire Jules Ferry (remplacement des menuiseries extérieures et doublage intérieur du bâtiment) pour un coût total des travaux de 177 114,76 €[®] HT.

5 Compte de gestion 2022

Rapporteur : Christian CHARDIN

Pièces jointes : Compte de gestion 2022

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre son compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations

budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné, au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant.

Les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 établi par la comptable de la trésorerie de Dourdan étant conforme au compte administratif de la commune et identique dans ses écritures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion 2022.

6 Compte administratif 2022

Rapporteur : Christian CHARDIN

Pièces jointes : Compte administratif 2022

Le vote se fait sur la base du document joint. De présentation différente, ce compte est identique dans ses résultats au compte de gestion 2022.

Entendu la présentation du Compte Administratif 2022 faite par M. Chardin, président de la commission des finances, après la sortie de M^{me} le Maire et sous la présidence de M. Basile.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Dépenses	5 606 229,00 €	3 859 987,98 €
Recettes	5 606 229,00 €	4 689 503,50 €
résultat de l'exercice N		829 515,52 €
report de l'exercice N-1		830 449,16 €
Résultat global :		1 659 964,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
Dépenses	3 369 077,00 €	1 562 792,32 €	552 000,00 €
Recettes	3 369 077,00 €	1 554 017,52 €	501 406,00 €
résultat de l'exercice N		-8 774,80 €	-50 594,00 €
report de l'exercice N-1		-234 601,41 €	
Résultat global :		-243 376,21 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022.

7 Affectation des résultats

Rapporteur : Christian CHARDIN

Pièces jointes : Affectation des résultats

Le conseil devra se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

BUDGET COMMUNAL**AFFECTATION DES RÉSULTATS DU CA 2022**

	<u>RÉSULTAT DE</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
résultat de l'exercice 2022 (opérations comptables)		829 515,52 €
résultat de l'exercice précédent 2021		830 449,16 €
TOTAL ou RÉSULTAT À AFFECTER		1 659 964,68 €

	<u>RÉSULTAT D'</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
résultat de l'exercice 2022 (opérations comptables)		-8 774,80 €
résultat de l'exercice précédent 2021		-234 601,41 €
TOTAL DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		-243 376,21 €
solde des restes à réaliser d'investissement		-50 594,00 €
TOTAL ou BESOIN DE FINANCEMENT		293 970,21 €

AFFECTATION EN RÉSERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	293 970,21 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	1 365 994,47 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

8 Taux communaux

Rapporteur : Christian CHARDIN

Les bases notifiées pour 2023 sont les suivantes :

- Foncier bâti : 6 176 000€
- Foncier non bâti : 57 400€
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 281 758 €

En ce qui concerne les taux communaux, c'est la reconduction à l'identique qui est proposée, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 38,57 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83,77 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,33 %

Dans ce cas, les produits attendus sont :

- Taxe foncière (bâti) : 2 382 083 €
- Taxe foncière (non bâti) : 48 084 €
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 34 741 €

Soit un total prévisionnel de : 2 464 908 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux communaux.

9 Budget prévisionnel 2023

Rapporteur : Christian CHARDIN

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	Restes à réaliser 2022	Propositions BP 2023	Total (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	132 500,00	11 000,00	109 500,00	120 500,00
204	Subventions d'équipement versées	20 750,00	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	1 130 405,00	241 000,00	1 494 636,00	1 735 636,00
23	Immobilisations en cours	1 462 226,00	300 000,00	454 873,00	754 873,00
Total des dépenses d'équipement		2 745 881,00	552 000,00	2 059 009,00	2 611 009,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 701,00	-	-	-
16	Remboursements d'emprunts	358 393,59	-	365 746,79	365 746,79
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		3 109 975,59	552 000,00	2 424 755,79	2 976 755,79
040	Opérations d'ordre entre sections	24 500,00	-	27 000,00	27 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 500,00	-	27 000,00	27 000,00
TOTAL		3 134 475,59	552 000,00	2 451 755,79	3 003 755,79
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ					243 376,21
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES					3 247 132,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	Restes à réaliser 2022	Propositions BP 2023	Total (RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	510 708,00	501 406,00	47 588,00	548 994,00
16	Emprunts	-	-	-	-
Total des recettes d'équipement		510 708,00	501 406,00	47 588,00	548 994,00
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	287 971,59	-	185 999,79	185 999,79
1068	Dotations, fonds divers, réserve	1 039 113,41	-	293 970,21	293 970,21
024	Produits de cessions	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		1 837 793,00	501 406,00	527 558,00	1 028 964,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 345 084,00	-	2 048 960,00	2 048 960,00
040	Opérations d'ordre entre sections	186 200,00	-	169 208,00	169 208,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 531 284,00	-	2 218 168,00	2 218 168,00
TOTAL		3 369 077,00	501 406,00	2 745 726,00	3 247 132,00
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ					-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES					3 247 132,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	Restes à réaliser 2022	Propositions BP 2023	Total (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	132 500,00	11 000,00	109 500,00	120 500,00
204	Subventions d'équipement versées	20 750,00	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	1 130 405,00	241 000,00	1 494 636,00	1 735 636,00
23	Immobilisations en cours	1 462 226,00	300 000,00	454 873,00	754 873,00
Total des dépenses d'équipement		2 745 881,00	552 000,00	2 059 009,00	2 611 009,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 701,00	-	-	-
16	Remboursements d'emprunts	358 393,59	-	365 746,79	365 746,79
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		3 109 975,59	552 000,00	2 424 755,79	2 976 755,79
040	Opérations d'ordre entre sections	24 500,00	-	27 000,00	27 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 500,00	-	27 000,00	27 000,00
TOTAL		3 134 475,59	552 000,00	2 451 755,79	3 003 755,79
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ					243 376,21
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES					3 247 132,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	Restes à réaliser 2022	Propositions BP 2023	Total (RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	510 708,00	501 406,00	47 588,00	548 994,00
16	Emprunts	-	-	-	-
Total des recettes d'équipement		510 708,00	501 406,00	47 588,00	548 994,00
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	287 971,59	-	185 999,79	185 999,79
1068	Dotations, fonds divers, réserve	1 039 113,41	-	293 970,21	293 970,21
024	Produits de cessions	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		1 837 793,00	501 406,00	527 558,00	1 028 964,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 345 084,00	-	2 048 960,00	2 048 960,00
040	Opérations d'ordre entre sections	186 200,00	-	169 208,00	169 208,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 531 284,00	-	2 218 168,00	2 218 168,00
TOTAL		3 369 077,00	501 406,00	2 745 726,00	3 247 132,00
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ					-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES					3 247 132,00

Baptiste BONNET demande à quoi correspond la dépense d'investissement « réseau d'électrification ». Christian CHARDIN répond que c'est le remplacement de l'éclairage public. Baptiste BONNET demande si les travaux du Cimetière ont été engagés ou s'ils sont reconduits cette année. Séverine MARTIN répond qu'il y a actuellement un groupe de travail qui aborde les sujets suivants : monument aux morts – jardin du souvenir – arbres – aménagement du cimetière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2023.

10 Ventilation des subventions

Rapporteur : Christian CHARDIN

Christian CHARDIN précise que deux associations n'apparaissent plus dans le tableau ci-dessous car nous avons conventionné avec elles.

Par ailleurs, certaines associations n'ont pas reconduit leur demande de subvention donc il n'y a pas eu d'affectation budgétaire pour celles-ci.

Toutes les sommes demandées par les associations ont été acceptées mais certaines parties ont été mises en versement conditionnel, c'est-à-dire qu'elles ne seront versées qu'en contrepartie d'une mobilisation de l'association pour l'ensemble des Forgeois

	Budget 2022	Budget 2023 propositions	Versement fixe	Versement conditionnel	Budget 2023 vote
subventions aux organismes privés	51 963,00 €	43 650,00 €	36 650,00 €	7 000,00 €	43 650,00 €
A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
Académie de Musiques Modernes	700,00 €	1 700,00 €	- €	1 700,00 €	1 700,00 €
ADAPEI 91	- €	- €	- €		- €
AJSP (jeunes sapeurs pompiers de Limours)	150,00 €	150,00 €	150,00 €		150,00 €
Association Républicaine des Anciens Combattants	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €
Association sportive du golf	150,00 €	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €
Boule Amicale de Malassis	350,00 €	350,00 €	350,00 €		350,00 €
Boule Forgeoise	350,00 €	350,00 €	350,00 €		350,00 €
Carrefour des solidarités	1 800,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
Compagnie âme d'enfant	200,00 €	- €	- €		- €
Coup de pouce	3 300,00 €	- €	- €		- €
Croix-Rouge du canton de Limours	200,00 €	200,00 €	200,00 €		200,00 €
Danaya	200,00 €	- €	- €		- €
Entente du pays de Limours	3 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
Etosha	3 000,00 €	2 100,00 €	500,00 €	1 600,00 €	2 100,00 €
FC Forgeois	700,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
FOC section judo	6 000,00 €	6 000,00 €	4 300,00 €	1 700,00 €	6 000,00 €
Forges en transition	700,00 €	1 000,00 €	700,00 €	300,00 €	1 000,00 €
Incroyables Forgeois	500,00 €	700,00 €	500,00 €	200,00 €	700,00 €
L'autre bureau	750,00 €	- €	- €		- €
Les Amiculateurs	550,00 €	600,00 €	600,00 €		600,00 €
Les archers du Hurepoix	1 250,00 €	1 150,00 €	650,00 €	500,00 €	1 150,00 €
Les bout'choux de Forges	- €	400,00 €	400,00 €		400,00 €
Les oisillons Boulay les trous	693,00 €	- €	- €		- €
Maison de la Culture et des Loisirs de Forges	22 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €		18 000,00 €
Matoux Forges	600,00 €	700,00 €	700,00 €		700,00 €
Ouest Essonne Athlétisme	750,00 €	750,00 €	750,00 €		750,00 €
RSRL (retraite sportive région de Limours)	470,00 €	200,00 €	200,00 €		200,00 €
Secours populaire	300,00 €	- €	- €		- €
Souvenir Français	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €
Tennis-club de Forges	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Union Nationale des combattants	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €
Non affecté	- €	- €	- €		- €

Sandra CASTELLO demande si la totalité du budget prévisionnel 2022 a été versé aux associations. Christian CHARDIN précise qu'il y a uniquement 1 000€ de différence car deux associations n'ont pas obtenu l'ensemble de la subvention.

Le conseil municipal, à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention (Juliette LARGEAU), approuve la ventilation des subventions entre les associations.

11 Adhésion du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains (SIAL) au syndicat de l'Orge

Rapporteur : Séverine MARTIN

Par délibération du 16 septembre 2022, le SIAL a demandé son adhésion au Syndicat de l'Orge pour l'exercice des compétences transport et assainissement non collectif. Cette démarche permet de renforcer la cohérence de gestion de l'assainissement du bassin de la Prédecelle pour ce territoire qui recouvre 4 communes, Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges.

Le Syndicat de l'Orge a accepté à l'unanimité cette adhésion. Afin de la rendre effective, il est nécessaire que ses membres soient consultés.

La commune dispose d'un délai de trois mois à compter du 22 février 2023 pour se prononcer sur cette adhésion. En cas d'absence de réponse de la commune, il sera considéré que la commune a émis un avis favorable.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'extension du périmètre du Syndicat de l'Orge de la Rémarde et de la Prédecelle par l'adhésion du SIAL pour l'exercice des compétences transport et assainissement non collectif, d'approuver la modification des statuts du Syndicat de l'Orge par la mise à jour de la liste de ses membres et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document et à accomplir toute formalité relative à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains (SIAL) au syndicat de l'Orge.

12 Gratification des stagiaires

Rapporteur : Séverine MARTIN

Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Lorsque la durée du stage est **supérieure à deux mois** consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non, le versement d'une gratification est obligatoire.

Cette gratification, dont le montant est forfaitaire, est accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminée par le montant applicable par les textes en vigueur. Actuellement, le taux horaire de la gratification est égal au minimum à 4,05 € par heure de stage.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail fourni.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité et d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la gratification des stagiaires.

Questions diverses :

Séverine MARTIN indique que la révision de la Charte du PNR est en cours, elle souhaite que les membres du Conseil se retrouvent le mercredi 3 mai à 18h30 pour échanger sur les idées que nous pourrions faire remonter au PNR.

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Le Maire,
Séverine MARTIN



La secrétaire de séance
Valérie RIGAL



